



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 67190

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'insuffisance du nombre d'ascenseurs mis à la disposition des personnes handicapées afin d'accéder au réseau de la RATP. De nombreuses stations sont encore dépourvues d'appareils. Il souhaiterait savoir si des mesures vont être prises afin de garantir aux personnes handicapées et à mobilité réduite un égal accès aux transports en commun.

Texte de la réponse

Le principe d'accessibilité constitue un axe fort de la politique de la RATP. En ce qui concerne tout d'abord les lignes de tramways T1 Saint-Denis - Bobigny et T2 Tram-Val-de-Seine, réalisations récentes, le réseau et les matériels sont totalement accessibles à tous et en particulier aux personnes à mobilité réduite. Pour les bus, les véhicules mis en service depuis ces trois dernières années sont tous à plancher bas et sont équipés de palettes rétractables ainsi que d'un dispositif d'agenouillement. A ce jour, 12 lignes parisiennes sont accessibles et l'objectif de la RATP est de rendre accessibles les 59 lignes de Paris d'ici à la fin 2006. L'équipement des lignes de banlieue se poursuivra en parallèle. S'agissant du réseau express régional (RER), sur les 65 gares de RER A et B gérées par la RATP, 23 sont accessibles en parfaite autonomie et 7 nécessitent l'accompagnement d'un agent. Dans ces dernières des ascenseurs doivent être installés à la place des monte-charges existants. Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité sont en cours dans 11 autres gares. L'objectif est, qu'à l'horizon 2007, toutes les lignes RER RATP soient entièrement accessibles. De plus, pour les barrières de contrôle, le prototype de passage élargi étant validé, il existe un projet de mise en place de 97 de ces équipements dans 51 gares du RER pour un total de 15 millions de francs. Enfin, concernant le métro, la nouvelle ligne METEOR est totalement accessible. La RATP améliore progressivement l'accessibilité de ses lignes les plus anciennes. Bien entendu les stations en prolongement, les stations profondément rénovées et les nouvelles lignes sont accessibles dès leur mise en service. Toutefois, l'idée d'une accessibilité totale du réseau suppose des investissements importants à long terme, le coût de l'équipement d'une ligne moyenne peu profonde étant de l'ordre de 500 millions de francs. LA RATP envisage donc de lancer des opérations d'équipement de plusieurs stations de métro. D'ores et déjà, des travaux sont programmés pour les stations Bir-Hakeim, La Motte-Picquet-Grenelle et Porte de Montreuil.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67190

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5729

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7279